

Notice descriptive	
Titre	Note technique du 3 novembre 2022 abrogeant la circulaire n° 2005-75 du 29 novembre 2005 relative aux conditions de qualification des opérateurs, en application de l'arrêté du 18 novembre 2005 relatif au contrôle de conformité initial prévu à l'article R. 323-25 du code de la route (NOR : EQUS0510332C).
Numéro NOR	TRER2230945N
Ministère	Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
Thématique de document	Énergie
Type de document	Note
Date de signature	02-12-2022
Date de publication	03-12-2022
Document	TRER2230945N.pdf